

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2023

---

ENQUÊTE SUR LES MANIFESTATIONS ILLICITES VIOLENTES - (N° 1064)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL7

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### TITRE

Après le mot :

« financement, »,

rédigé ainsi la fin du titre de la proposition :

« les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023, ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement modifiant l'article unique de la proposition de résolution.